

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	27

Séance du 28 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le lundi vingt huit septembre à dix-huit heures vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de M. Ephrem GLORIEUX, 1^{ère} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Franceline YEPONDE ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON; M. Pierre ALBINA; Mme Anny GENIPA; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Jocelyn SAPOTILLE maire par M. Ephrem GLORIEUX
Mme Sylvie DAGONIA par M Saturnin FRANCILLONE
Mme Sarah MAGALATCHOUMY par M. José TORIBIO
Mme Nicole RABOLION par M. Florent TREIL

Absents : Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

Date de la convocation**22 septembre 2020****Date d'affichage de la délibération****Adoptée par 23 voix
pour 4 contres****DELIBERATION N°2020/09/52****DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU GROUPE D'ACTION LOCALE
(GAL) NORD BASSE-TERRE**

Le Groupe d'Action Locale (GAL), est un outil favorisant le développement économique de la Guadeloupe, et plus particulièrement celui du Nord Basse-Terre, à travers le dispositif LEADER.

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, la CANBT s'est vue octroyée une enveloppe de 2 millions d'euros afin d'accompagner les initiatives locales jusqu'en 2023, notamment en matière de tourisme vert, d'entrepreneuriat, de développement des filières porteuses ainsi que pour la préservation du patrimoine naturel et culturel du Nord Basse-Terre.

La manifestation « Nwèl Manten Bèl » a en ce sens bénéficié d'un accompagnement.

En raison du renouvellement du conseil municipal faisant suite aux élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner un membre élu titulaire et son suppléant, ainsi que deux socioprofessionnels et leurs suppléants afin de siéger au GAL et prendre part aux décisions du comité de programmation.

Aussi, il est proposé de désigner les membres suivants :

ELUS

Titulaire :

- Madame Liliane MAXIMIN-BAJAZET

Suppléant :

-Madame Anny GENIPA

SOCIOPROFESSIONNELS

Titulaires :

- Ingrid LEFORT

- Alex INGADASSAMY

Suppléants :

- Alex BERNIAC

- Thierry LANCLAS

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De désigner les membres ci -après pour siéger au Groupe d'Action Local (GAL) Nord Basse-Terre :

Elus

Titulaire

- Liliane MAXIMIN-BAJAZET

Socioprofessionnels

Titulaires

- Ingrid LEFORT

- Alex INGADASSAMY

Suppléant :

Anny GENIPA

Suppléant :

-.Alex BERNIAC

-Thierry LANCLAS

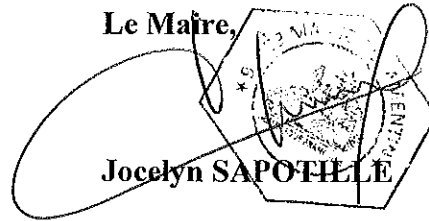
ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par 23 voix pour 4 contres

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

A circular official stamp is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Jocelyn SAPOTILLE'. The stamp itself contains some illegible text and a central emblem.

Jocelyn SAPOTILLE